

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 septembre 2026

L'an 2026 et le 17 septembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 10 septembre 2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Délibération N° 17-09-2026 / N°106

Présents (90) : Balavoine Freddy, Barlet Yannick, Barrois Pierre, Beaumont Christophe, Bellengier Julien, Bernard Marie, Bertout Sébastien, Bonnelle Thomas, Bourdrez Pierre, Bricout Damien, Bridel Jean, Caillierez Denis, Carton Philippe, Carvalho Yohann, Cauvet Jean-Louis, Cojon Philippe, Coppin Dominique, Arnaud Darras (suppléant de Coquart François), Corman Jérôme, Cottin Gilbert, Cuisinier Christophe, Dausse Béatrice, Debeaumont Monique, Deberles Patrick, Debureaux Alain, Decry Alexandre, Degrendele Marc, Delaporte Luc, Delassus Francis, Delattre Romuald, Delporte Michèle, Détourné Jean-François, Dionnet Pascal, Dubois David, Duchateau David, Dufay Jean-Marie, Dupuis Anne-Marie, Marie Tinchon (suppléante de Duriez Ludovic), Duriez Sidonie, Fourmanoir Maxime, François Benoit, Gabez Sylvie, Gallet Olivier, Gérard Martine, Godart Céline, Gomès Stéphane, Fabrice Hermant (suppléant de Guillemant Simon), Hémery Jean-Paul, Hemery Pascal, Henquenet Sébastien, Philippe Carbonnier (suppléant de Jacquemelle Jean-Claude), Jonard Frédéric, Jud Pierre-Etienne, Olivia Havet(suppléante de Labenne Philippe), Larivière Anne Sophie, Larivière Magalie, Lavigne Raymond, Lefebvre Guillaume, Lefetz Marie-Angèle, Legoux Hugues, Leuiller Jean-Luc, Level François, Libessart Catherine, Lieppe Yves, Locquet Stéphane, Louis Mathieu, Mestan Pascal, Meurice Geneviève, Nicolle Gérard, Petit Michel, Plaquet Frédéric, Rogez Jonathan, Rose Alain, Anne-Sophie Porru (suppléante de Rose Christophe), Roussel Murielle, Schulz Jean-Michel, Sergier Muriel, Seroux Michel, Soyez Maurice, Surelle Sabine, Tassencourt Hubert, Tetu Harold, Théret Julie, Thilliez Arnould, Thilliez Christian, Toursel Joël, Varoqui Jean-François, Verdel Dominique, Verret Philippe, Zakrent Patrick

Représentés (12) : Brabant Carine (pouvoir à Lefebvre Guillaume), Capron Nicolas (pouvoir à Olivier Gallet), Deneuille Olivier (pouvoir à Debeaumont Monique), Descamps Roland (pouvoir à Legoux Hugues), Détourné Françoise (pouvoir à Théret Julie), Glavieux Pascal (pouvoir à Fourmanoir Maxime), Hautecoeur Christophe (pouvoir à Bernard Marie), Lefebvre Philippe (pouvoir à Larivière Anne Sophie), Legrand Eric (pouvoir à Thilliez Christian), Leu Serge (pouvoir à Petit Michel), Pruvost René (pouvoir à Bricout Damien), Vasseur Guy (pouvoir à Bourdrez Pierre)

Absents (13) : Ansquin Christophe, Boucly Christian, Caron Eric, Cossart Sophie, Dekeyser Patrick, Delannoy Jean-Michel, Douchet Arnaud, Haultcoeur Jean-François, Hotte Rodrigue, Jacquemont Xavier, Ricq Arnould, Patrick Roblot, Traisnel Alain

Secrétaire de séance : Mathieu Louis

Aménagement de l'espace : Convention de partenariat avec l'ADIL Nord Pas de Calais

Vu

- *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*
- *l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,*
- *la délibération d'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en date du 16 Décembre 2021,*
- *le pacte territorial contractualisé entre l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, visant à soutenir les politiques locales de l'habitat,*
- *l'avis de la commission aménagement de l'espace en date du 18 Juin 2026,*
- *l'avis favorable du 2 septembre 2026*

Madame la Vice-présidente rappelle aux délégués communautaires que, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov', la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée pleinement dans la thématique de l'habitat.

Depuis sa création, le Guichet Unique de l'Habitat n'a cessé de se développer et d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation ou d'adaptation de leur logement.

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov', l'intercommunalité a souhaité renforcer et structurer son offre d'accompagnement des habitants en s'appuyant notamment sur un partenariat avec l'ADIL afin de compléter les services proposés à la population du territoire.

L'ADIL a vocation à proposer au public un conseil personnalisé, tant sur les aspects juridiques que fiscaux, pour toutes les questions relatives à l'habitat. Or, cette thématique n'est actuellement pas développée au sein du Guichet Unique de l'Habitat.

Cependant, depuis plusieurs semaines, le Guichet Unique de l'Habitat est de plus en plus sollicité sur des problématiques juridiques et contentieuses (arnaques liées à certaines entreprises, litiges entre entreprises et ménages concernant des factures, etc.), auxquelles il ne peut actuellement apporter de réponse adaptée.

Afin de proposer un parcours d'accompagnement toujours plus optimal, il est proposé de signer une convention avec l'ADIL (0,42€ par résidences principales, soit 5 782 € pour le territoire pour 2027) d'une durée d'un an avec tacite reconduction afin de :

- Mettre en place une permanence de l'ADIL par mois au siège de la CCCA (11 par an – sans le mois d'Août),
- Organiser des temps d'informations / échanges auprès des Élus (arrêté de mise en sécurité, abandon de biens,...)
- Permettre l'accès à une aide juridique et des conseils aux communes pour la gestion de biens privés

La convention avec l'ADIL permet de proposer un accompagnement clé en mains pour les ménages, en effet, grâce à la mise en place d'une demi-journée de permanence par mois, les

ménages seront accompagnés en un même lieu (hôtel communautaire) pour toutes les démarches (accompagnement sur la rénovation énergétique, conseils juridiques et fiscaux,...).

A cet effet, la Conseillère France Rénov' pourra également assister à certaines rencontres où un accompagnement plus complet du ménage est nécessaire.

Madame la Vice-présidente fait lecture du projet de convention telle qu'annexée.

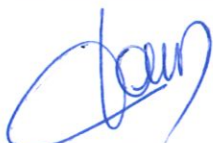
Après en avoir échangé, le conseil communautaire procède au vote :

Résultats des votes			
Composition		Suffrages	
Inscrits	115	Pour	95
Présents	90	Contre	1
Procurations	12	Abstentions	5
Présents et représentés	102	Non votants	1

La délibération est donc adoptée, le conseil communautaire décide à la majorité :

- de valider la convention de partenariat telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- d'acter la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 0,42 € par résidence pour mener à bien ce partenariat,
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce projet.

Le secrétaire de séance


Mathieu Louis

Le Président


Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/09/2026 et publication ou notification du 24/09/2026

